

14 AOUT 2012

« VULCAIN FINANCE »

**Société par actions simplifiée au capital de 11.130.000 euros
Siège social : SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) -
27, avenue Saint Germain des Noyers**

RCS MEAUX 530 738 848

**DECISION DU PRESIDENT
DU 17 JUILLET 2012**

Le soussigné,

Michel DARDENNE, agissant en qualité de Président de la société VULCAIN FINANCE (société par actions simplifiée au capital de 11.130.000 euros, ayant son siège à SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) - 27, avenue Saint Germain des Noyers, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS MEAUX 530 738 848 (ci-après la « *Société* »),

Prend acte de ce que les personnes visées ci-dessous ont souscrit à l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 26 juin 2012 (septième et huitième résolutions), pour un montant global de DEUX MILLIONS CINQ SOIXANTE QUINZE MILLE (2.575.000) euros, par la création et l'émission au pair, sans appel public à l'épargne, de DEUX MILLIONS CINQ SOIXANTE QUINZE MILLE (2.575.000) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale d'UN (1) euro chacune, comme détaillé ci-après :

- la société M.I.3, à hauteur de 1.287.500 actions A,
- la société COFIR, à hauteur de 1.287.500 actions A.

Prend acte de ce que les personnes visées ci-dessous ont souscrit à l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 26 juin 2012 (quatorzième et quinzième résolutions), pour un montant global de DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE (2.425.000) euros, par la création et l'émission au pair, sans appel public à l'épargne, de DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE (2.425.000) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale d'UN (1) euro chacune, comme détaillé ci-après :

- la société M.I.3, à hauteur de 1.212.500 actions B,
- la société COFIR, à hauteur de 1.212.500 actions B.

Prend acte de ce que les personnes ci-dessus listées se sont libérées ce jour de leur souscription au titre des augmentations de capital susvisées, pour un montant global de 5.000.000 d'euros, comme en atteste le certificat de dépôt de la banque CREDIT DU NORD en date de ce jour, conformément à l'article L.225-146 du code de commerce ;

Prononce par anticipation la clôture de la période de souscription à chacune des augmentations de capital votées par l'Assemblée Extraordinaire du 26 juin 2012 (septième résolution d'une part et quatorzième résolution d'autre part), l'intégralité des souscriptions ayant été reçue pour chacune de ces augmentations de capital ;

Constate, en vertu des autorisations expresses accordées par l'Assemblée Générale du 26 juin 2012, la réalisation définitive des augmentations de capital susvisées à la date du certificat du dépositaire.

En conséquence, décide, en vertu des autorisations expresses accordées par l'Assemblée Générale du 26 juin 2012 la modification des articles 6 et 7 des statuts, comme suit :

« **ARTICLE 6 - APPORTS**

1.	Lors de la constitution de la société, il a été fait un apport en numéraire de 100 euros, ci	100 €
2.	Selon décision de l'Associé unique en date du 29 avril 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 3.729.900 euros, ci	3.729.900 €
3.	Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 150.000 euros, ci	150.000 €
4.	Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 1 ^{er} juin 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 300.000 euros, ci	300.000 €
5.	Selon décision de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2011 et du Président du 29 juin 2011, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant de 1.500.000 euros, ci	1.500.000 €
6.	Selon décisions de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2012 Et du Président du 28 juin 2012, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant global de 5.250.000 euros, ci	5.250.000 €
7.	Selon décisions de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2012 Et du Président du 3 juillet 2012, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant global de 150.000 euros, ci	150.000 €
8.	Selon décisions de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2012 Et du Président du 12 juillet 2012, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant global de 50.000 euros, ci	50.000 €
9.	Selon décisions de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2012 Et du Président du 17 juillet 2012, il a été procédé à de nouveaux apports en numéraire pour un montant global de 5.000.000 d'euros, ci	5.000.000 €
	TOTAL	16.130.000 € »

« **ARTICLE 7 - CAPITAL**

7.1 Le capital social est fixé à la somme de SEIZE MILLIONS CENT TRENTE MILLE (16.130.000) euros. Il est divisé en :

- (i) ONZE MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE (11.205.000) actions de catégorie « A » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune,
- (ii) QUATRE MILLIONS NEUF CENT VINGT CINQ MILLE (4.925.000) actions dites de catégorie « B » intégralement libérées, d'un euro (1) de valeur nominale chacune.

Les actions de catégorie « A » sont des actions ordinaires sans avantages particuliers.

Les actions de catégorie « B » bénéficient d'un droit à dividende prioritaire, précipitaire et cumulatif défini à l'article 9.3.1.

(le reste de l'article demeure inchangé). »

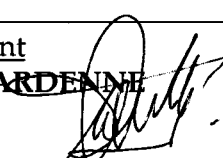
Enfin, donne tous pouvoirs à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

*
* *

Fait à Paris, le 17 juillet 2012.

Le Président

Michel DARDENNE



Enregistré à : SIE DE LAGNY-SUR-MARNE

Le 30/07/2012 Bordereau n°2012/661 Case n°4

Ext 4419

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

La Contrôleuse des finances publiques

Irène RASOAMANANDRAY
Contrôleuse
des Finances Publiques





Certificat de dépôt des fonds d'une société par actions (SA, SCA et SAS, SASU) augmentant son capital

Le CREDIT DU NORD, société anonyme au capital de €. 890.263.248.-, dont le Siège Social est à LILLE (Nord), 28, place Rihour et le siège central à PARIS (8°), 59, boulevard Haussmann, identifié sous le numéro unique 456.504.851 RCS LILLE, et CENTRE D'AFFAIRES DE ROUEN 101 Boulevard de l'Europe 76100 ROUEN, représenté par Monsieur Marcel LEFRANCOIS, Responsable de l'Assistance Commerciale Entreprises au Centre d'Affaires de ROUEN, certifie avoir reçu en dépôt la somme de :

1) €. 2.575.000,- (deux millions cinq cent soixante quinze mille euros) représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de €. 2.575.000,- par émission au pair de 2.575.000 actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale.

Désignation des souscripteurs :

- Société M.I.3 : 1.287.500 actions A
- Société COFIR : 1.287.500 actions A

2) €. 2.425.000,- (deux millions quatre cent vingt cinq mille euros) représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs au titre de l'augmentation de capital de €. 2.425.000,- par émission au pair de 2.425.000 actions de catégorie B de 1 euro de valeur nominale.

Désignation des souscripteurs :

- Société M.I.3 : 1.212.500 actions B
- Société COFIR : 1.212.500 actions B

Soit au total la somme de €. 5.000.000,- (cinq millions d'euros) au titre des 2 augmentations de capital décidées par l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire des associés en date du 26/06/2012 de la Société VULCAIN FINANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de €. 10.930.000,00, dont le siège social est à SAINT THIBAUT DES VIGNES (77400) 27 Avenue Saint Germain des Noyers, ayant pour numéro unique d'identification 530.738.848 RCS de MEAUX, représentée par Monsieur Michel DARDENNE, Président, dûment habilité à cet effet.

Ainsi qu'il résulte des bulletins de souscription qui lui ont été présentés, l'augmentation de capital a permis la création de 2.575.000 actions de catégorie A de 1 euro de valeur nominale et la création de 2.425.000 actions de catégorie B de 1 euro de valeur nominale, portant ainsi le capital de la Société de €. 10.930.000,- à €. 15.930.000,-.

Ladite somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à ROUEN le 17 JUILLET 2012
En cinq originaux dont 1 pour la banque.

